

Madagascar : Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables (PERER)

Les acteurs du secteur de l'énergie exploitent davantage les conditions cadres institutionnelles et financières améliorées pour les investissements dans l'électrification par les énergies renouvelables.

Les enjeux

Constatant un faible taux d'accès à l'électricité de seulement 15% à Madagascar, une nouvelle Politique de l'Energie a été promulguée par le Gouvernement en 2015. A cet effet, plusieurs mécanismes d'incitations des investissements ont été développés et améliorés pour la promotion de l'électrification.

De plus à moyen terme, la vision 2023 du secteur précise quant à elle deux objectifs stratégiques à savoir :

- permettre l'accès à l'électricité, à 50% de la population en 2023 à un prix socialement acceptable
- et doubler les moyens de production d'électricité à 800 MW. Pour cela, des instruments juridiques et techniques doivent être utilisés et améliorés. Leur efficacité nécessite toutefois un niveau de compétence professionnelle élevé et des connaissances approfondies des secteurs public et privé.

L'approche

En vue d'atteindre son objectif, le projet coopère étroitement avec le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH) et ses organismes rattachés, notamment, l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), l'Office de Régulation de l'Electricité (ORE) ainsi que le secteur privé oeuvrant dans le secteur et intervient à travers 03 champs d'actions qui consiste en :

- L'amélioration des mécanismes de transparence et de réglementations par la mise en place du système d'information énergétique (SIE) permettant aux acteurs et intéressées du secteur de l'énergie d'accéder aux informations, la digitalisation des activités et l'appui à la mise en place du Grid Code pour le secteur de l'électricité à Madagascar.

- L'amélioration des mécanismes d'attribution d'autorisations de concessions et des ressources financières dans l'électrification rurale par la révision et l'amélioration de l'organisation et du processus d'appel à projets au niveau de l'ADER, l'accompagnement sur la mise en place du Fonds National de l'Energie Durable (FNED) et la coordination de ses actions conformément au nouveau code de l'électricité.
- La coopération avec le secteur privé par la mise à disposition d'experts formés et au retour d'expériences sur la viabilité économique, la performance technique et l'exploitation durable des mini-réseaux en vue d'une meilleure planification et pilotage du sous- secteur de l'électrification rurale.

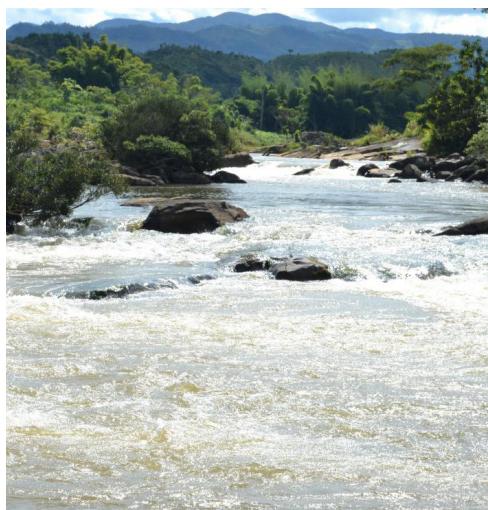


Intitulé du projet	Promotion de l'électrification par les énergies renouvelables
Commettant / Client	Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone du projet	Madagascar
Organisme de tutelle	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH)
Durée globale	04.2015 - 31.3.2019 PERER I 01.04.2019 - 31.12.2020 PERER II
Enveloppe financière	PERER I 20,3 millions Euro PERER II 4 millions Euros



De gauche à droite:

1. Participants lors d'une formation sur le développement de projet solaire à Tananarive.
2. Participation des opérateurs internationaux durant l'atelier B2B par la GIZ
3. Voyage informatif sur le solaire en Ouganda appuyé par la GIZ



Monika RAMMELT
Conseillère Technique Principale
giz-perer@giz.de

1. L'électricité développe les activités des cultivateurs comme cette décortiquerie dans la région de SAVA

2. Un des projets PHP Implanté sur le fleuve Onive. © MEEH

...Impacts en chiffres...

- Un système d'Information Energétique sera accessible et disponible à tous en 2019 (étudiants, fonctionnaires, opérateurs, investisseurs) et servira à ces derniers dans la recherche d'informations sur le secteur, la prise de décision sur les investissements à faire mais surtout garantira le mécanisme de transparence de l'État.
- Dans la région Atsimo Andrefana, plus de 14000 ménages issus des 69 Fokontany auront de l'électricité grâce à l'Electrification par l'énergie solaire photovoltaïque dans l'Appel à Projet n°2.
- 32450 ménages dans la Région de SAVA auront accès à l'électricité suite à l'Appel à projet 1, basé sur les petites hydros et lancé par l'ADER et soutenu par PERER. Environ 44 Millions d'Euros seront mobilisés pour ces projets.
- La négociation sur les Projets Hydro-électriques Prioritaires, lancé par le MEEH en 2015 sera abouti et permettra de doubler ou même plus dans quelques années la puissance électrique installée qui est actuellement à 570MW. D'ici 2023, plus de 2Milliards d'euros seront mobilisés pour mettre en œuvre ces projets.
- La part des énergies renouvelables dans le mix électrique malgache passera de 75% contre 30% actuellement.
- 1 millions de tonnes d'émission de CO2 seront économisées d'ici 2024 grâce à la contribution du programme à la promotion des énergies renouvelables dans le pays.

.Et en faits : Le climat des investissements améliorés en faveur des privés

- Le climat des investissements a été renforcé dans le secteur grâce à l'appui du programme à travers la révision du code de l'électricité et de la loi sur le financement de l'électrification rurale (Fonds National de l'Electricité) répondant aux attentes des acteurs. Ainsi, après la promulgation de la loi « 2017-020 » (qui régit le code de l'électricité) et la « 2017-021 » (devenue FNED : Fonds National de l'Energie Durable) en 2018, le privé peut désormais profiter de la libéralisation du marché et l'Etat d'assurer la promotion des investissements et a pu enregistrer la création de plus de 100 nouvelles entreprises. Outre cette réforme, les études menées sur les avantages fiscaux et douaniers, résumées dans des guides, leur permettent d'avoir une connaissance approfondie sur l'exonération de TVA d'importation et de vente de matériels et équipements pour les projets d'énergies renouvelables.
- En matière de transparence dans les appels d'offres, les procédures standards d'octroi de contrats de concessions en électrification rurale ont été améliorées. Sans oublier l'accompagnement du programme sur les études de faisabilité pour les appels à projets, lancés par l'ADER, qui ont permis d'attirer l'intérêt des entreprises intéressées et de raccorder plus de 85000 ménages ruraux depuis 2015.
- Dorénavant, les fournisseurs d'énergies à la JIRAMA peuvent avoir accès au mécanisme de garantie RLSF (Regional Liquidity Support Facility) de l'Agence pour l'assurance du Commerce en Afrique (ACA) grâce à la contribution financière du BMZ.

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société	Dag-Hammarskjöld Weg 1-5 65760 Eschborn Allemagne T : +49 (0)6196 79-1175 F : +49 (0)6196 79-1115
Auteur	GIZ-PERER
Mise en page	GIZ
Situation	Avril 2019

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En coopération avec	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH)
Mandaté par	Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Adresses postales des deux sièges du BMZ	BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn Allemagne T : +49 (0)228 99 535-0 poststelle@bmz.bund.de www.bmz.de
	BMZ Berlin 10963 Berlin Allemagne T : +49 (0)30 18 535-0